



MAIRIE DE MULSANNE

Conseil Municipal DU 20 avril 2011- Compte rendu

Le Maire a informé des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir accordées par le conseil municipal.

Point 1 : L'approbation des procès verbaux des conseils municipaux tenus les 23 février et le 21 mars 2011 a été reportée au prochain conseil municipal.

Point 2 : Le compte administratif 2010 a été présenté en séance. Il fait apparaître un solde positif de 806 664,15€ en section de fonctionnement et un solde positif de 686 611,93€ en section d'investissement. Le résultat à reporter en investissement est de 874 739,36€.

Il a été approuvé par le conseil.

Point 3 : Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion de l'année 2010 dressé par le receveur de la commune.

Point 4 : Le conseil a décidé d'affecter les 874 739,36 d'excédent d'investissement 2010 à l'article R001 du budget 2011.

Le conseil a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010 (806 664,15€) à l'article R002 des recettes du budget 2011.

Point 5 : Le budget primitif 2011 de la commune a été présenté en séance et approuvé par le conseil municipal.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 4 723 895€, et en section d'investissement à hauteur de 4 087 593€.

La suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale (CET), complétée par le transfert d'une part de la Taxe d'Habitation perçue par le département, de la Taxe sur les réseaux (IFER) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) n'a pas de conséquences néfastes sur les recettes fiscales de la commune.

Un emprunt de 1 300 000€ est inscrit au budget pour le financement des projets en cours (Stade de la Houssière et restauration scolaire à FloraTristan).

Point 6 : Le conseil municipal a décidé que les taxes sur les ménages (TH, TFB , TFNB) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) seraient augmentées de 1,9 % en 2011.

Point 7 : Le conseil municipal a entériné l'admission en non valeur de créances jugées irrécouvrables pour un montant de 315,65€. Il s'agit essentiellement de créances concernant la restauration scolaire.

Point 8 : Le Centre Socio Culturel Simone Signoret souhaite faire réaliser une étude de Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sur l'activité cinéma avant de solliciter la mairie sur des travaux d'amélioration de la salle de cinéma. Une subvention exceptionnelle de 900€, de participation au coût de ce DLA, a été demandée à la municipalité. Le conseil a voté cette subvention.

Point 9 : Le Conseil d'administration du centre Socio Culturel a décidé de faire réaliser un audit approfondi de la structure par un intervenant extérieur. Cette action est motivée par les déficits enregistrés ces dernières années. Une subvention exceptionnelle de 4000 € est sollicitée pour participer au financement de cette démarche. Le conseil a émis un avis favorable pour le versement de cette subvention.

Point 10 : Le conseil a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'association Familles Rurales. Cette convention d'une durée de 3 ans a été approuvée.

Point 11 : Le conseil a approuvé le projet de mise aux normes de la restauration scolaire à Flora Tristan pour un montant de 857 000€ HT. Monsieur le Maire a été autorisé à solliciter une subvention auprès du ministre de l'intérieur.

Point 12 : L'organisation scolaire mise en place à la rentrée de septembre 2011 entraîne une modification de l'utilisation de certains locaux affectés à ce jour à l'éducation nationale. Le point des évolutions a été approuvé et le conseil a autorisé Monsieur le Maire à soumettre, pour avis, le projet d'évolution à Monsieur le Préfet.

Point 13 : Le SIDERM souhaite mettre en place la télé relève des compteurs d'eau sur la commune. Pour la mise en œuvre l'installation de trois antennes est nécessaire. Elles seront positionnées sur le gymnase Marcel Cerdan, le bâtiment des 4 saisons et la halle du tennis couverte. Le conseil a autorisé Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

Informations

Le prochain conseil municipal pourrait se tenir le mercredi 25 Mai 2011 à 20h (Date à confirmer).

Le conseil municipal se réunira le mercredi 22 juin 2011 à 20 heures.

Le procès verbal de la présente réunion du conseil municipal sera consultable en mairie dès son approbation.
Séance levée à 23h35.



Le 26 avril 2011
Le Maire, Jean-Claude FERRÉ